



Recherche son/sa futur(e) Assistant(e) Permanent(e) pour le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) – Accompagnement socio-éducatif de Mineurs Non Accompagnés

Situé au cœur de la commune du Beausset, la Maison des Frères est un lieu de vie temporaire qui accueille et accompagne des familles, des jeunes, des groupes.

Sa finalité principale est de proposer un outil d'hébergement à double vocation :

- Sociale et familiale : accueil de familles en précarité et d'adolescentes non accompagnées ou en difficulté d'insertion sociale ;
- Touristique et solidaire : location de salles et de 10 studios équipés.

Sa gestion est assurée par l'association loi 1901 « Maison de Frères – UDV » (<https://maisondesfreres-udv.org/>) qui fait partie de l'Union Diaconale du Var (<http://www.udv-asso.fr/>).

Le Lieu de Vie et d'Accueil

Les mineures hébergées, au nombre de 9, sont prises en charges dans le cadre du dispositif « Lieu de Vie et d'Accueil » (LVA) - Réf. Code de l'Action Sociale et des Familles art. D 316-1 et suivants. Elles nous sont confiées par le service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La mission principale du LVA est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies par un accompagnement continu et quotidien. Il constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies.

Les mineures sont prises en charge par une équipe de 5 salariés : une éducatrice spécialisée coordonnatrice du dispositif et 4 permanents ou assistants permanents.

Une permanence effective est organisée par roulement pour accompagner les jeunes filles H24. Y participent les 4 permanents / assistants permanents.

Le LVA accompagne chaque jeune fille dans l'ensemble de ses problématiques (scolaire, médicale, psychologique, sociale, culturelle) en cohérence avec son projet personnel.

Le Lieu de Vie et d'Accueil exerce également une mission d'éducation, de protection et de surveillance au profit des mineures confiées.

Rôle et missions de l'assistant(e) permanent(e)

L'assistant(e) permanent(e) concourt à la mission du LVA, sous l'autorité de la coordinatrice et en association avec les autres membres de l'équipe.

L'assistant(e) permanent(e) assiste au quotidien la coordinatrice dans ses différentes fonctions éducatives, administratives et pédagogiques et dans la gestion du fonctionnement du Lieu de Vie.

Il/Elle partage le quotidien de la vie des jeunes filles aux côtés des autres membres de l'équipe et établit un lien de confiance avec elles :

- En les aidant à structurer leur vie quotidienne (hygiène, lever, préparation des repas, coucher, aide aux devoirs, loisirs...)
- En assurant leur accompagnement vers la responsabilisation, l'autonomie, la sécurité, le respect de soi et des autres

En alternance avec les autres permanents / assistants permanents, il/ elle assure le fonctionnement du Lieu de Vie 24h/24h et 7j/7j.

Profil recherché

- Expérience confirmée d'accompagnement et de vie avec des enfants et/ou des adolescents.
- Souplesse, bienveillance, et capacité d'écoute dans vos relations avec les jeunes, tout en sachant prendre de la distance par rapport à vos affects.
- Discrétion professionnelle quant aux informations personnelles des publics accueillis
- S'engager au quotidien dans le projet éducatif du LVA :
 - √ Volonté « de vivre avec », de partager son « savoir-faire », son « savoir vivre ».
 - √ Établir une relation d'accompagnement qui soit éducative et aidante
 - √ Accompagner les jeunes dans la vie quotidienne
- Permis B valide

Contrat

- Contrat à **258 j / an** – Réf. Code de l'Action Sociale et des Familles art. L433.1
- Le temps de présence des permanents / assistants permanents est spécifique avec le principe d'accompagnement continu et quotidien des jeunes filles.
- Travail en soirée, permanence de nuit et de week-end par roulement.
- Rémunération : 28 060 € brut annuel Hors primes
- CCN : Alisfa (acteur du lien social et familial)
- Prise de fonction prévue : 1er juillet 2026

Contact

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par courriel aux adresses suivantes :

- Président de la Maison des Frères – xavier.desgreesdulou@maisondesfreres-udv.org
- Directeur de la Maison des Frères – direction@maisondesfreres-udv.org
- Directrice adjointe de la Maison des Frères – benedicte.monjo-andreoni@maisondesfreres-udv.org

Bâtir un monde fraternel avec les plus fragiles

